

LES ENGAGEMENTS
DES
CHEFS INDIENS SUR LE CACHEMIRE

**LE COMITE SPECIAL DU PARLEMENT SUR LE CACHEMIRE
LE BUREAU PARLEMENTAIRE
ISLAMABAD**

TABLE DES MATIERES

AVANT - PROPOS		i
CHAPITRE 1	Les engagements des très grands chefs indiens	
CHAPITRE 2	Les engagements des grands chefs indiens	

AVANT - PROPOS

Le superficie et la population font certainement d'un pays un grand pays. Mais ces facteurs ne font pas d'une nation une grande nation. C'est le caractère qui fait d'une nation une nation grande. Les grandes nations font preuve du courage moral et respectent leur promesse. L'Inde doit réfléchir s'il a respecté l'engagement de ses chefs tels que le Mahatama Gandhi, Jawahar Lal Nehru et autres, le plébiscite dans l'Etat du Jammu et Cachemire. Le monde sait qu'elle ne l'a pas respecté.

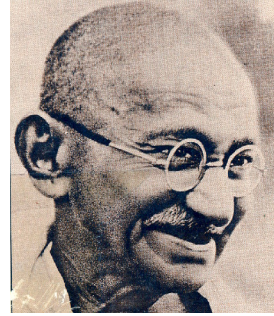
Maintenant , au moment où l'Inde espère avoir le siège permanent au Conseil de Sécurité, elle doit réfléchir sérieusement si elle en est digne, car elle n'a non seulement manqué à sa promesse sur le Jammu et Cachemire mais elle a aussi défié avec impunité les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU sur le Cachemire qui est le même corps où l'Inde désire avoir le siège permanent. Si l'Inde s'intéresse à jouer un rôle au niveau international, elle doit, à premier abord, résoudre amicalement tous les problèmes en cours, avec ses voisins y compris le problème du Jammu et Cachemire pourqu'elle puisse émerger comme une nation qui aime la paix.

Hamid Nasir Chattha
Président
Le Comité Spécial du Parlement

CHAPITRE - I

LE MAHATAMA GANDHI

1. « Si le peuple cachemiri veut opter pour le Pakistan, aucun pouvoir du monde ne peut l'empêcher de le faire. Il faut lui laisser le libre choix ».



(Discours prononcé à la Messe Le 26 octobre 1947
Les Oeuvres Complètes du Mahatama Gandhi)

LE LORD MOUNTBATTEN GOUVERNEUR GENERAL DE L'INDE

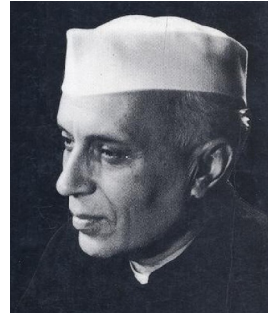
2. « Il faut résoudre la question de l'accession de l'Etat avec le renvoi devant arbitre du peuple. »



(Lettre au Maharaja du Jammu et Cachemire,
Le 27 octobre 1947)

JAWAHAR LAL NEHRU
LE PREMIER MINISTRE DE L'INDE

3. « Notre point de vue que nous avons plusieurs fois rendu public c'est qu'il faut répondre à la question de l'accession de tout territoire ou Etat disputé selon la volonté du peuple et nous nous y engageons. »



(Télégramme aux Premiers Ministres anglais et pakistanais.
Le 27 octobre 1947)

4. « A l'égard de l'accession aussi, il est évident qu'elle est à condition du renvoi devant arbitre du peuple de l'Etat et sa décision. »

(Télégramme au Premier Ministre pakistanais.
Le 28 octobre 1947)

5. « Notre garantie que nous retirerons nos troupes du Cachemire aussi tôt que l'ordre et la paix sont restaurés et laisserons la décision de l'avenir de l'Etat au peuple de l'Etat, n'est pas une simple promesse faite à votre gouvernement mais aussi au peuple cachemiri et au monde. »

(Télégramme au Premier Ministre pakistanais.
Le 31 Octobre 1947)

6. « Nous sommes anxieux de ne rien résoudre au moment de crise et sans l'occasion pleine donnée au peuple cachemiri d'avoir son mot. Il est finalement à lui de décider ».

« Et permettez-moi de dire que notre politique a toujours été que dans toute dispute sur l'accession d'un Etat à un Dominion, il faut décider l'accession avec le peuple de l'Etat. »

(Adresse à la Nation : All India Radio
Le 2 novembre, 1947)

7. « Nous avons déclaré que c'est le peuple qui doit décider la destinée du Cachemire. C'est un engagement que nous n'avons non seulement fait au peuple cachemiri mais au monde.

(Déclaration à New Delhi : All India Radio
Le 3 novembre, 1947)

8. « Dans le cas où un Etat n'a pas accédé à un Dominion dont la communauté majoritaire est la même que celle de l'Etat , la question si l'Etat a finalement accédé à un certain Dominion est à décider selon la volonté du peuple. »

(Télégramme au Premier Ministre pakistanais
Le 08 novembre 1947)

9. « Le Cachemire doit décider la question de l'accession par le plébiscite ou le référendum sous l'égide internationale telle que les Nations Unies . »

(Lettre au Premier Ministre pakistanais
Le 21 novembre, 1947)

10. « Pour établir notre bonne foi, nous avons décidé que quand le peuple a l'occasion de décider son avenir, il faut le faire sous la supervision d'un tribunal neutre tel que l'Organisation des Nations Unies. Ce qui est à décider au Cachemire c'est que si c'est la violence et la force nues qui doivent décider l'avenir ou c'est la volonté du peuple qui doit le faire. »

(Déclaration devant l'Assemblée Constituant
Le 25 novembre 1947)

11. « J'admets pourtant, que je ne suis pas dans le mesure de suggérer quelque chose autre que celle que j'ai offerte déjà, voire, demander à l'ONU d'envoyer des observateurs neutres pour nous conseiller sur le plébiscite. »

(Télégramme au Premier Ministre pakistanais
Le 12 décembre 1947)

12. « Même au moment de l'accession, nous nous sommes donnés la peine de faire une déclaration unilatérale que nous respecterons la volonté du peuple cachemiri tel qu'il est déclaré dans un plébiscite ou référendum. Nous avons aussi insisté pour que le Gouvernement du Cachemire devienne aussi tôt un gouvernement du peuple. Nous nous sommes toujours adhésés à cette position et nous sommes prêts à avoir un plébiscite, avec toute protection du scrutin juste et du respect de la décision du peuple du Cachemire. »

« Finalement, je ne m'en doute point qu'au Cachemire comme partout ailleurs, ce n'est que le peuple du Cachemire qui décide et tout ce que nous voulons c'est qu'il faut qu'il ait la liberté de décider sans aucune obligation externe. »

(Déclaration devant l'Assemblée Constituante)

Le 5 mars 1948)

13. « Il a été toujours notre point de vue dans le cas d'un plébiscite que c'est le peuple du Cachemire qui doit décider son avenir lui-même. »

(Télégramme au représentant de l'ONU
pour l'Inde et le Pakistan
Le 16 août 1950)

14. « Nous nous sommes tous mis d'accord que c'est le peuple du Cachemire qui doit lui-même décider son avenir de façon externe ou interne. Il est évident que même sans notre agrément, aucun pays ne peut tenir au Cachemire à l'encontre de la volonté des cachemiris ».

(Conférence de presse à Londres
Le 16 janvier 1951,
Rapporté dans ' The Statesman'
New Delhi Le 18 Janvier 1951)

15. “ Nous avons donné notre mot d'honneur au peuple du Cachemire et par conséquent aux Nations Unies, nous l'avons respectés et nous le respectons aujourd'hui. Laissez au peuple Cachemire de le décider ».

(Déclaration devant le Parlement Indien
Le 12 février 1951)

16. « Tout d'abord, je voudrais vous faire rappeler les jours de 1947 quand je suis arrivé au Srinagar et j'ai donné l'assurance sur l'honneur que le peuple de l'Inde supportera le Cachemire dans sa lutte. Avec cette assurance, j'ai serré la main avec Sheikh Abdullah

devant l'immense audience qui s'y était assemblée. Je veux répéter que le gouvernement de l'Inde respectera cette promesse à tout prix. Cette promesse disait que c'est au peuple du Cachemire de décider sa destinée sans interférence externe. Cette assurance tient bon et continuera."

(Discours au rassemblement du peuple au Srinagar
Le 4 juin 1951)

17. « Les gens semblent oublier que le Cachemire n'est pas une commodité à vendre ou à troquer . Il a une existence individuelle et il faut que son peuple soit l'arbitre final de son avenir. »

(Rapport: All India Congress Committee
reproduit dans 'The Statesman', New
Delhi Le 9 juillet 1951)

18. " Nous sommes allés aux Nations Unies pour présenter ce problème et nous avons donné notre mot d'honneur pour une solution pacifique..... Comme une grande nation, nous ne pouvons pas nous y retirer. Il est désormais au peuple cachemiri d'en trouver la solution juste et nous sommes déterminés à respecter cette décision.

(Déclaration rapporté dans Amrita Bazar Patrika,
Calcutta Le 2 janvier 1952)

19. « L'Inde est un grand pays et le Cachemire est presque dans le cœur de l'Asie. Il y a une différence immense géographique ainsi

que dans tous les faits. Pensez-vous qu'en vous référant au Cachemire, vous vous référez à U.P ou au Bihar ou au Gujrat ?

(Déclaration devant le Parlement Indien
Le 26 juin 1952)

20. « Je veux insister que ce n'est que le peuple du Cachemire qui peut décider l'avenir du Cachemire. Ce n'est pas que nous l'avons dit seulement aux Nations Unies et au peuple du Cachemire, c'est notre conviction et celle qui est l'issue de la politique que nous avons suivie non seulement au Cachemire mais partout. Bien que ses cinq années soient marquées par la turbulence et les dépenses et malgré tout ce que nous avons fait nous quitterons volontiers le Cachemire s'il nous est assuré que le peuple cachemiri voulait que nous partions. Même si cela nous angoisse de le quitter, nous n'y resterons pas à l'encontre de la volonté du peuple. Nous n'allons pas nous imposer sur eux sous le menace d'un fusil. »

« J'ai commencé avec la présomption que c'est au peuple cachemiri de décider son avenir. Nous ne le forcerons pas. Dans ce sens, le peuple cachemiri est souverain. »

(Déclaration devant le Parlement Indien
Le 7 août 1952)

21. « La méthode la plus faisable de s'assurer la volonté du peuple c'est par un plébiscite neutre et juste. »

(Communiqué publié conjointement des
Premiers Ministres de l'Inde et du Pakistan à
Delhi après leur réunion le 20 août 1953)

22. « Suite au plébiscite dans l'Etat entier, nous serons dans le mesure d'étudier le problème pour que la décision finale cause le moindre dérangement et prenne en considération les facteurs géographique, économique et autres.

« Je voudrais éclaircir que je n'ai aucune intention d'exclure l'ONU de cette question du Cachemire.

(Lettre au Premier Ministre du Pakistan
Le 3 septembre 1953)

23. « Notre objectif est de donner la liberté au Cachemiris de décider leur avenir de manière pacifique pour ne verser personne, comme nous l'avons dit dans notre déclaration publié conjointement.»

(Lettre au Premier Ministre du Pakistan
Le 10 novembre 1953)

24. « L'Inde respectera ses engagements internationaux sur le problème du Cachemire et les exécutera au moment propre. »

« La répudiation des engagements internationaux diminuera le prestige de l'Inde à l'étranger. »

(Déclaration rapporté dans 'The Times of India'
Le 16 mai 1954)

25. « Mais en ce qui concerne le gouvernement de l'Inde, toute assurance et tout engagement international à l'égard du Cachemire tient bon. »

(Déclaration au Indian Council of States
Le 18 mai, 1954)

26. “Le Cachemire n'est pas quelque chose à troquer entre le Pakistan et l'Inde mais il a son propre âme et une individualité qui est à lui seul. Rien ne peut se faire sans la volonté et le consentement du peuple cachemiri. »

(Déclaration devant le Parlement Indien
Le 31 mars 1955)

CHAPITRE 2

27. « Le peuple cachemiri serait libre de décider son avenir par la méthode démocratique reconnue de plébiscite et de référendum, qui peut se faire sous l'égide internationale pour assurer l'impartialité complète. »

(Lettre du Gouvernement Indien à l'ONU
Le 31 décembre 1947)

28. « En acceptant l'accession, il (le gouvernement de l'Inde) a refusé de se profiter du péril immédiat dans lequel l'Etat se trouvait et a informé le Souverain qu'il faut finalement décider l'ascension par le plébiscite dès que la paix fut restaurée. Ils ont éventuellement rendu bien clair qu'ils sont d'accord avec le plébiscite sous l'égide internationale si nécessaire.

« Sur la question de l'ascension, le gouvernement de l'Inde a toujours suivi la politique que dans tout cas de dispute le peuple de l'Etat en question doit prendre la décision.»

« Nous n'avons aucun autre intérêt, et nous nous sommes mis d'accord qu'un plébiscite sur le Cachemire peut se faire sous l'égide internationale une fois la paix et l'ordre sont établis.»

« Nous désirons seulement que la paix soit restaurée au Cachemire et assurons que le peuple cachemiri a le libre choix de décider d'une manière pacifique et ordonnée, l'avenir de son pays. Nous n'avons aucun intérêt ultérieur et nous nous sommes mis d'accord qu'un plébiscite au Cachemire peut se faire sous l'égide internationale une fois la paix et l'ordre sont établis.»

(Gopalswami Ayyangar Déclaration devant le Conseil de
Sécurité Le 15 janvier 1948)

29. « La question de l'ascension est à décider finalement dans un plébiscite libre. Là il n'y a point de dispute. »

(Le Papier Blanc sur le
Cachemire publié par le
Gouvernement Indien, 1948)

30. « Mon gouvernement a toujours soutenu que les résolutions, si elles sont passées, doivent être exécutées. »



Krishna Menon
(Déclaration à l'Assemblée Générale de l'ONU
Le 5 avril 1951)

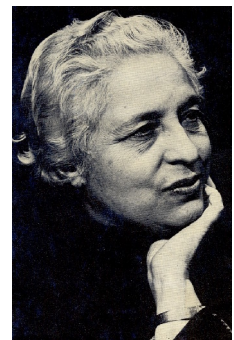
31. « Nous adhérons fort à notre promesse de plébiscite au Cachemire – une promesse fait avec le peuple car il croit en gouvernement démocratique..... Nous ne prenons pas le Cachemire comme une commodité à trafficker. »

Krishna Menon
(Déclaration de presse à Londres,
rapportée dans ' The Statesman', New Delhi 2 août 1951)

32. « Le gouvernement de l'Inde ne réaffirme non seulement qu'il accepte le principe qu'il faut décider la question de l'accession continue de l'Etat du Jammu et Cachemire à l'Inde par une méthode démocratique d'un plébiscite libre et neutre sous l'égide des Nations Unies, mais il est aussi anxieux qu'il faut créer les conditions nécessaires pour un tel plébiscite aussi tôt que possible. »

(Lettre du gouvernement de l'Inde au
Représentant de l'ONU pour l'Inde et le Pakistan
Le 11 septembre 1951)

33. « Nous n'envisageons pas ignorer les résolutions de l'UNCIP, ni ignorons-nous les éléments vitaux des principes y indiqués..... Nous nous sommes toujours adhérents aux résolutions de l'UNCIP..... Nous ne pouvons pas supporter que la Commission des Nations Unies revienne sur les décisions déjà prises avec l'agrément des partis ».



Mme Vijaya Lakshmi Pandit
(Déclaration au Conseil de Sécurité
Le 8 décembre 1952)

34. « Je voudrais le dire pourqu'il soit bien enregistré que rien n'a été dit de la part du gouvernement de l'Inde qui puisse donner la moindre indication que le gouvernement de l'Inde ou l'Union de l'Inde déshonoreront aucune obligation internationale qu'ils ont entreprises.»

Krishna Menon
(Déclaration au Conseil de Sécurité de l'ONU
Le 24 janvier 1957)

35. « Si, par conséquence d'un plébiscite, le peuple décidait qu'il ne voulait pas rester avec l'Inde, alors notre devoir à ce moment – là serait d'adopter des procédures constitutionnelles qui pourraient nous permettre de séparer le territoire. »

Krishna Menon
(Déclaration au Conseil de Sécurité de l'ONU
Le 08 février 1957)

36. « La résolution du 17 janvier 1948 et les résolutions de l'UNCIP, les assurances données, ce sont toutes les résolutions qui ont du poids – c'est parce que nous les avons acceptées, nous en faisons parties, que nous les aimions ou non. »

Krishna Menon
(Déclaration au Conseil de Sécurité de l'ONU
Le 20 février 1957)

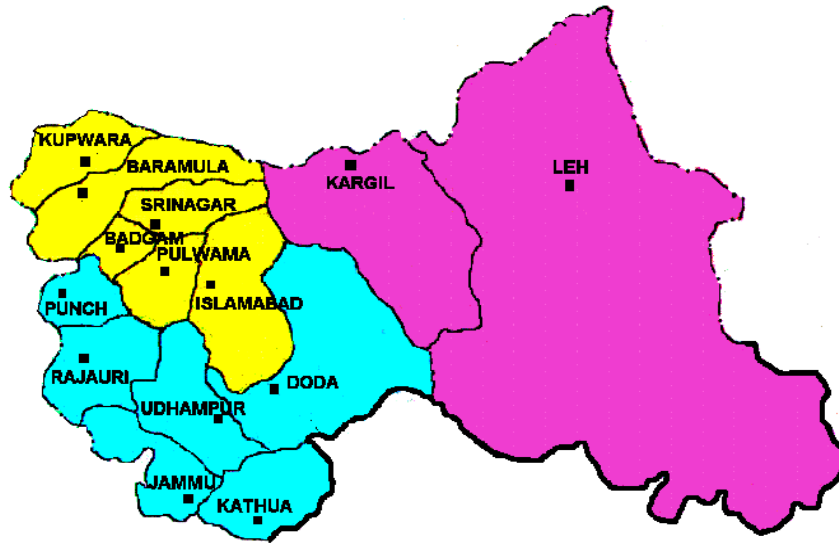
37. « Ces documents (les rapports de l'UNCIP) et les déclarations et les résolutions du Conseil de Sécurité sont des décisions, elles sont des résolutions, il y a eu la résolution d'une question d'une nature ou autre, il y a eu un échange d'esprits sur cette question où nous nous sommes engagés. »

Krishna Menon
(Déclaration au Conseil de Sécurité de l'ONU
Le 9 octobre 1957)

38. « L'Inde croit que la souveraineté réside chez le peuple et elle doit y retrouver. »

Krishna Menon
(Déclaration , Delhi Le 19 janvier 1962)

LE CACHEMIRE OCCUPE PAR L'INDE



LE COMITE SPECIAL DU PARLEMENT SUR LE CACHEMIRE
LE BUREAU PARLEMENTAIRE
TEL: 9208705, 9206542, 9201972
FAX: 9208930, 9208933
Email: kashmir_comm@na.gov.pk
Website: www.na.gov.pk

**NATIONAL UNIVERSITY OF MODERN LANGUAGES
(FACULTY OF ADVANCED INTEGRATED STUDIES)**

This is to certify that the translation of the book entitled « Indian Occupied Kachmir » published by the Special Committee of the Parliament on Kashmir is **true to original.**

Dr. Shazra Munnawer
Associate Professor (French)